



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2024
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquante-septième session

New York, 29 avril-3 mai 2024

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Débat général : Évaluation de l'état d'application
du Programme d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement et de sa contribution
au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme
de développement durable à l'horizon 2030 au cours
de la décennie d'action et de réalisations en faveur
du développement durable**

Flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement comprend trois grandes parties. La première retrace l'évolution générale de l'aide publique et privée au développement ; la deuxième est consacrée à l'aide aux questions de population ; et la troisième porte sur l'aide liée à la principale thématique de la cinquante-septième session de la Commission de la population et du développement, à savoir la mise en œuvre du Programme d'action, y compris les flux d'aide vers les domaines pertinents de ce Programme.

Entre 2021 et 2022, le total de l'aide publique et privée a atteint un nouveau record, après l'augmentation enregistrée entre 2020 et 2021. Toutefois, si l'on soustrait l'aide allouée à la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et aux réfugiés dans les pays donateurs, ce total a diminué entre 2020 et 2021 et l'incidence entre 2021 et 2022 n'apparaîtra que dans les données de l'année prochaine. L'aide aux questions de population s'est contractée entre 2020 et 2021, mais reste à un niveau élevé par rapport aux années 1990 et au début des années 2000.

* [E/CN.9/2024/1](#).



Entre 2020 et 2021, l'aide en faveur de la santé sexuelle et reproductive, mesurée en dollars par femme en âge de procréer, a chuté de 37 % pour revenir à 6,84 dollars.

L'aide en faveur des droits de l'homme – y compris l'appui aux institutions et mouvements féminins ainsi qu'aux efforts de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles – a aussi fortement progressé ces deux dernières décennies. Toutefois, elle reste globalement faible et son efficacité dépend fortement de l'aide apportée à d'autres domaines favorisant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

L'aide au développement urbain a augmenté, mais l'aide au développement rural reste très faible. Bien que cela soit compatible avec l'expansion rapide des zones urbaines, dans les pays les plus pauvres, les zones rurales abritent toujours la majeure partie de la population. Un appui insuffisant au développement rural peut contribuer à l'exode rural et aux migrations internationales. L'accélération des migrations internationales au cours de la dernière décennie s'est traduite par un fort accroissement de l'aide à la mobilité, aux migrations et aux réfugiés, une grande partie de cette aide étant dépensée par les pays donateurs eux-mêmes pour venir en aide à la population de réfugiés qu'ils accueillent.

I. Introduction

1. Conformément aux rapports établis pour examen de la quarante-neuvième à la cinquante et unième sessions de la Commission de la population et du développement (respectivement [E/CN.9/2016/5](#), [E/CN.9/2017/4](#) et [E/CN.9/2018/4](#)) ainsi qu'aux recommandations méthodologiques figurant dans le rapport présenté à la Commission à sa cinquante-deuxième session ([E/CN.9/2019/4](#)), le présent rapport est axé sur les « composantes chiffrées » du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement – notamment la santé sexuelle et reproductive, la planification familiale et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, ainsi que l'analyse des données et des politiques en matière de population – mais contient également des informations sur le thème spécial de chacune des sessions antérieures de la Commission.

2. En outre, conformément aux recommandations méthodologiques, l'analyse se fonde sur les données relatives à l'aide publique au développement communiquées et publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), complétées par les données relatives aux flux d'aide privée communiquées à l'Organisation. Si la mesure de l'équivalent-don est disponible pour les années récentes et les flux d'aide publique, elle ne peut être utilisée pour l'analyse des tendances ou les flux d'aide privée¹. Le rapport s'appuie donc en grande partie sur les versements d'aide, qui donnent une meilleure idée des allocations effectives que les engagements d'aide. Dans la mesure du possible, les versements sont exprimés en valeur nette (montant versé déduction faite du remboursement du principal des prêts antérieurs), mais dans le cas d'une analyse sectorielle plus approfondie, ils sont exprimés en valeur brute (montant versé effectif). Dans les deux cas, les apports d'aide sont exprimés en dollars des États-Unis constants, sauf indication contraire.

3. La ventilation de l'aide par secteur et par domaine thématique est fondée sur le Système de notification des pays créanciers de la base de données statistiques de l'OCDE relative au développement international. Contrairement aux données sur les flux d'aide globaux qui couvraient les périodes allant jusqu'à 2022 au moment de la rédaction du présent rapport, les données sur les flux d'aide ventilés par secteur n'étaient disponibles que pour les périodes allant jusqu'à 2021. Ainsi, les flux d'aide désagrégés ne rendent compte qu'en partie des incidences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ne reflètent pas encore les conséquences des conflits en Ukraine et à Gaza, y compris un nouvel accroissement de la population de réfugiés.

4. Le rapport comprend trois grandes parties. Dans la première, le Secrétaire général fait le point sur l'évolution générale de l'aide au développement (part. II) ; dans la deuxième, les tendances et les modifications récentes de l'aide au développement pour les questions de population sont mises en évidence (part. III) ; et dans la troisième, les tendances de l'aide au développement pour la mise en œuvre du Programme d'action sont passées en revue (part. IV). La dernière partie du rapport contient un résumé des principaux résultats ainsi que des recommandations (part. V).

5. Contrairement aux rapports précédents de cette série, dont la partie IV se concentrait sur le thème spécial de la Commission, cette année – à l'occasion du trentième anniversaire du Programme – cette partie examine les progrès globaux accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action. Une optique à plus long

¹ « L'équivalent-don est une estimation, à la valeur actuelle d'une somme donnée, de la part qui est « offerte » sur la durée d'échéance d'une transaction financière, par comparaison à une transaction aux conditions du marché. L'équivalent-don correspond à l'élément de libéralité multiplié par le montant de l'apport consenti. » Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « La modernisation de l'aide publique au développement », disponible à l'adresse suivante : [La modernisation de l'aide publique au développement \(APD\) - OCDE \(oecd.org\)](#).

terme des tendances de l'aide au développement est privilégiée à cette fin, si les données le permettent.

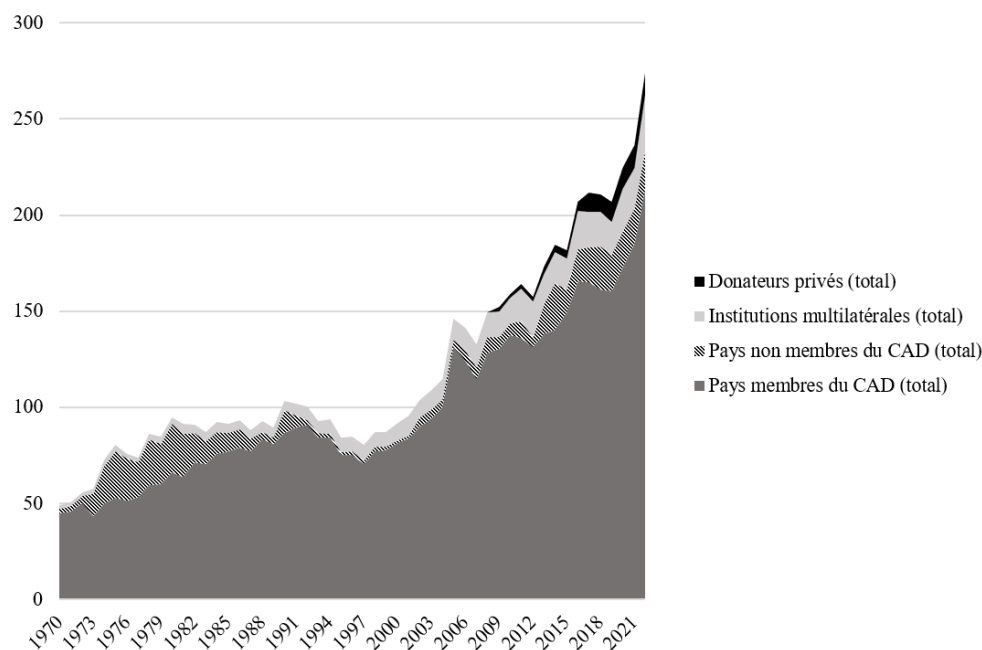
6. La partie III traite des liens entre les questions démographiques, le développement social, la croissance économique et l'environnement. Ces liens sont devenus encore plus complexes au cours des 30 années de mise en œuvre du Programme d'action. Aujourd'hui, ils sont également façonnés par les mégatendances qui se font jour, parmi lesquelles figurent non seulement les changements démographiques – tels que l'accroissement continu de la population, le vieillissement, l'urbanisation et les migrations – mais aussi les changements climatiques et les progrès technologiques rapides, entre autres. Il importe de comprendre non seulement comment chacune de ces mégatendances retentit sur le développement durable, mais aussi comment leurs interactions influent, par exemple, sur la pauvreté, l'inégalité et la croissance économique. Pour étayer ces discussions, le rapport propose également un résumé des principales conclusions des rapports sur les flux de ressources financières déjà présentés à la Commission, notamment ceux de 2020 et 2021, qui portaient essentiellement sur la sécurité alimentaire et la nutrition, celui de 2022, qui concernait la croissance économique soutenue et durable, et celui de 2023, qui mettait l'accent sur l'éducation. Considérés ensemble, ces rapports mettent plus largement en évidence la nécessité de créer des économies plus vertes et des sociétés plus inclusives et d'investir dans le capital humain tout au long de la vie.

II. Évolution générale de l'aide publique au développement

Figure I

Aide versée par les donateurs publics et privés à tous les pays, 1970-2022

(En milliards de dollars constants)



Source : Estimations pour les donateurs publics fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : CAD1, « Flux totaux par donneur » ; et estimations pour les donateurs privés fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers (site consulté le 1^{er} octobre 2023).

7. La période au cours de laquelle s'est tenue la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a été marquée par une baisse notable des flux d'aide aux pays en développement (voir fig. 1), en raison pour partie de la fin de la guerre froide qui a conduit à reconsidérer l'aide au développement, entre autres. Les années 1990 ont ainsi été jalonnées de conférences internationales majeures sur les principales questions de développement, organisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies – la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, le Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : lutte pour l'égalité, le développement et la paix, tenue à Beijing en 1995. Chacune de ces conférences s'est conclue par une série d'objectifs, dont une partie ont finalement été inclus dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont façonné l'aide au développement pour les années qui ont suivi.

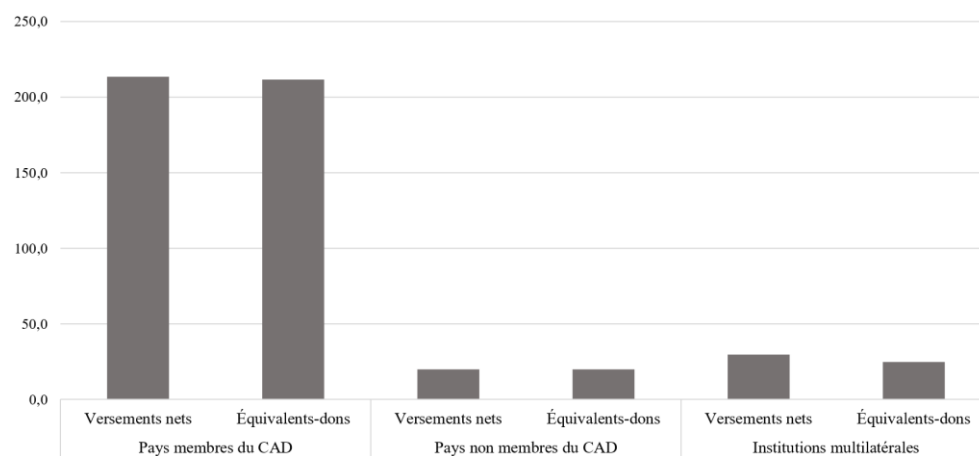
8. L'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 a entraîné une forte augmentation de l'aide. Entre 2021 et 2022, les pays donateurs membres du Comité d'aide au développement ont augmenté leurs versements nets d'aide à l'ensemble des pays en développement de 28,4 milliards de dollars, devançant les institutions multilatérales, dont l'aide à l'ensemble de ces pays a progressé de 9,1 milliards de dollars ; et les donateurs non membres du Comité, qui ont accru leur aide de 0,8 milliard de dollars. Les données de 2022 pour les donateurs privés sont des estimations provisoires, mais il est probable que ces donateurs aient également augmenté leur aide en 2021.

9. Pour 2022, une comparaison entre les données relatives aux versements d'aide et les équivalents-dons – la nouvelle mesure des allocations d'aide – ne fait apparaître que de faibles différences entre les donateurs membres du Comité d'aide au développement et les autres (fig. II)². Toutefois, l'analyse présentée ici repose sur l'aide en termes de versements, car les données historiques ne sont pas disponibles pour l'aide en équivalents-dons.

Figure II

Différences entre les versements d'aide et les équivalents-dons pour les donateurs publics, 2022

(En milliards de dollars constants)



Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : CAD1 (site consulté le 1^{er} octobre 2023).

² Selon la nouvelle mesure de l'aide, seules les allocations de ressources comportant un élément de libéralité minimal peuvent être considérées comme des allocations d'aide. Voir <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/modernisation-du-systeme-statistique-du-cad.htm>.

10. L'augmentation notable de l'aide en 2022 par rapport à 2021 est intervenue dans un contexte de resserrement budgétaire dans les pays donateurs. La situation économique s'est encore dégradée pour de nombreux pays donateurs traditionnels, sous l'effet de pressions inflationnistes importantes, de taux d'intérêt beaucoup plus élevés, d'un nouveau ralentissement économique et de pressions croissantes sur les ressources publiques.

11. De nombreuses ressources des pays donateurs sont désormais allouées au soutien de l'Ukraine et aux réfugiés ukrainiens. L'encadré 1 donne un premier aperçu de la manière dont les dépenses consacrées à la lutte contre la COVID-19 et aux réfugiés dans les pays donateurs ont influé sur l'aide entre 2020 et 2021.

Encadré 1

Aide allouée à la lutte contre la COVID-19 et aux réfugiés

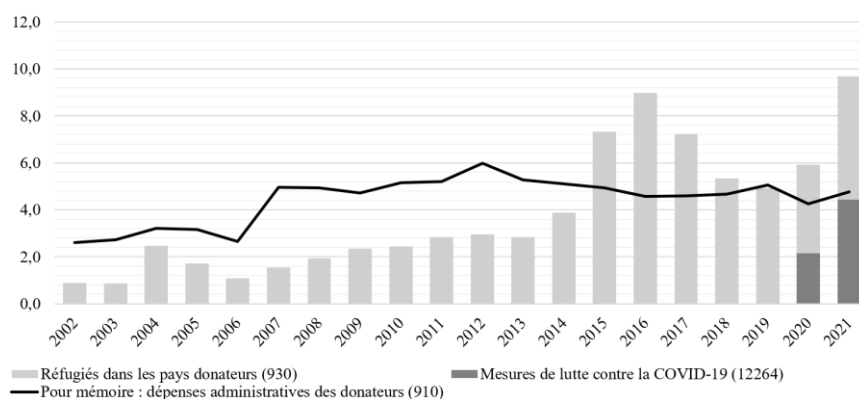
Comme nous le verrons plus loin (part. IV), l'aide en matière de migrations a fortement augmenté depuis 2002, mais seule une fraction de cette aide vise à assurer des migrations et une mobilité sûres, ordonnées et régulières, 96 % en moyenne ayant été consacrés aux réfugiés dans les pays donateurs entre 2015 et 2022. Entre 2020 et 2021, l'aide au développement a progressé d'environ 11,6 milliards de dollars, mais si l'on soustrait l'aide aux réfugiés dans les pays donateurs et la lutte contre le COVID-19, elle a diminué de 12,4 milliards de dollars au cours de cette période.

La figure ci-après illustre une tendance à la hausse à la fois de l'aide pour les réfugiés dans les pays donateurs, qui devrait se poursuivre, ainsi que de l'aide consacrée à la lutte contre la COVID-19. Si l'on ajoute les dépenses administratives liées à l'aide (4,8 % du total en 2021) – représentées par la ligne grise – et les allocations d'aide aux réfugiés dans les pays donateurs (5,3 % du total), il apparaît que 10 % des apports d'aide ont été dépensés dans les pays donateurs eux-mêmes.

Figure

Aide versée par les donateurs publics et privés utilisée pour les mesures de lutte contre la COVID-19, l'aide aux réfugiés et les dépenses administratives des donateurs, 2002-2021

(En pourcentage de l'aide totale)



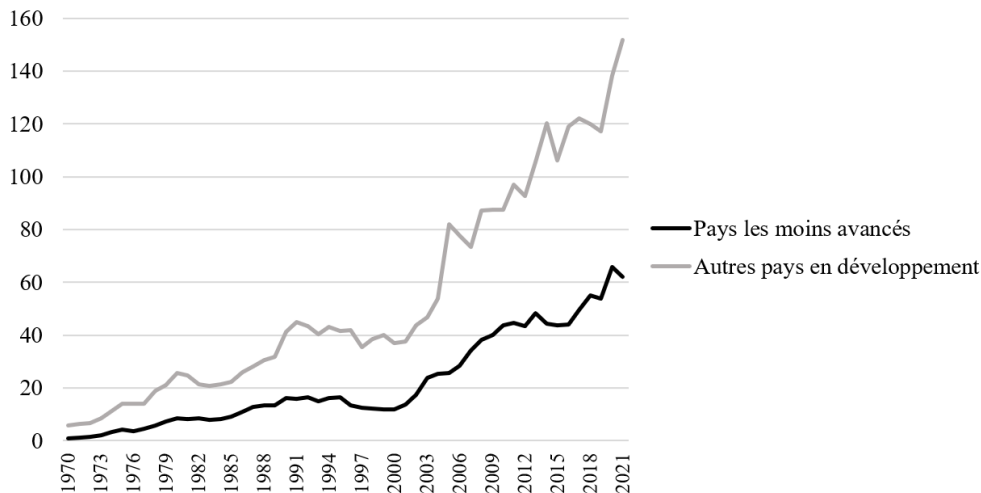
Source : Estimations fondées les données du Système de notification des pays créanciers (site consulté le 3 novembre 2023).

12. La forte augmentation de l'aide ces quelques dernières décennies a bénéficié aux pays les moins avancés ainsi qu'à d'autres pays en développement (voir fig. III).

Figure III

Aide versée par les donateurs du CAD ayant bénéficié aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement, 1970-2021

(En milliards de dollars constants)

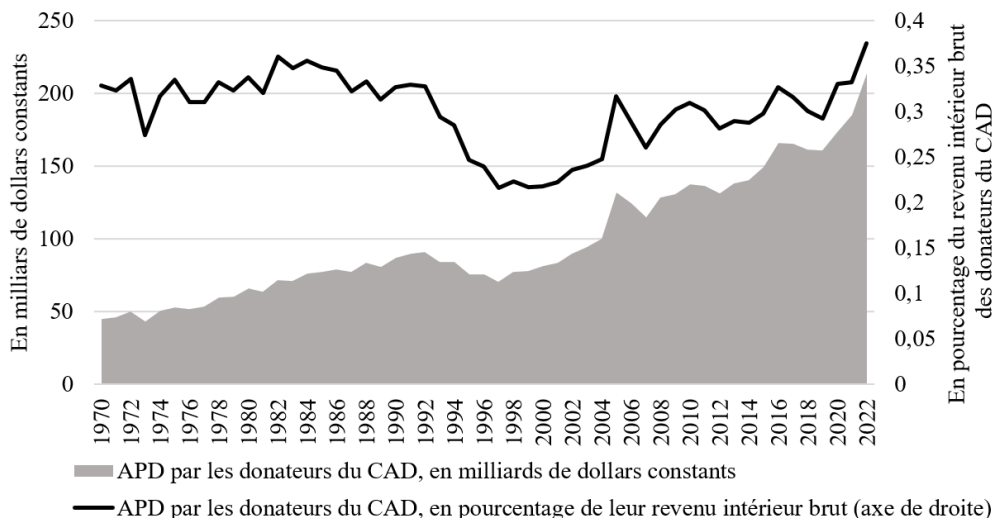


Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, CAD1 (site consulté le 1^{er} octobre 2023)

13. Malgré l'augmentation de l'aide ces deux dernières décennies en particulier, la plupart des pays donateurs n'atteignent pas les objectifs fixés en la matière. Mesurée en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays donateurs du Comité d'aide au développement, l'APD a fortement diminué dans les années 1990, et ce n'est qu'en 2022 qu'elle est remontée à environ 0,37 %, soit le niveau où elle se situait 40 ans plus tôt (voir fig. IV). Aujourd'hui, seuls quelques pays atteignent l'objectif de longue date de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement et très peu atteignent l'objectif consistant à consacrer entre 0,15 et 0,20 % du RNB aux pays les moins avancés (voir [E/CN.9/2023/4](#)).

Figure IV
Aide versée par les donateurs du Comité d'aide au développement à l'ensemble des pays en développement, 1970-2022

(En milliards de dollars constants et pourcentage du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement)



Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, CAD1 (site consulté le 1^{er} novembre 2023)

14. Les efforts déployés pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont contribué à des niveaux d'endettement sans précédent pour nombre de pays parmi les plus pauvres, alors que les retombées de la guerre en Ukraine ont entraîné une forte hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants. Cette situation a aussi de graves répercussions sur la balance des paiements de la plupart des pays les plus pauvres, qui sont des importateurs nets de denrées alimentaires et de produits pétroliers. En conséquence, un nombre croissant de pays les plus pauvres risquent de plus en plus de se trouver en situation de surendettement et d'avoir besoin d'un allègement important de leur dette³. L'endettement croissant des pays en développement, d'une part, et les besoins importants d'investissements publics dans les infrastructures, la santé et l'éducation, d'autre part, ont encore accru le montant requis des apports d'aide au développement. La guerre à Gaza ne fait qu'exacerber bon nombre de ces défis. Pourtant, des apports d'aide au développement toujours plus élevés semblent de plus en plus improbables.

15. L'augmentation de l'aide a également été associée à des changements majeurs dans sa répartition sectorielle. Le tableau 1 montre que la forte augmentation de l'aide aux pays en développement s'explique par une progression de l'aide aux secteurs sociaux – en particulier la population et la santé reproductive, la santé en général, la gouvernance et le soutien à la société civile – ainsi qu'à un accroissement important de l'aide à des fins humanitaires.

16. Dans le secteur social, l'aide aux questions de population et à la santé en matière de reproduction – secteur I.3 dans la base de données de l'OCDE sur l'aide – est celle qui a augmenté le plus rapidement. Elle a progressé de pas moins de 1 170 % entre la

³ Selon les analyses de viabilité de la dette des pays à faible revenu du Fonds monétaire international, 10 pays étaient en situation de surendettement et 26 pays présentaient un risque élevé, 26 pays un risque modéré et 7 pays un risque faible de surendettement au 30 novembre 2023, voir www.imf.org/external/Pubs/ft/dsa/DSAlist.pdf.

moyenne annuelle de 1990-1991 et la moyenne annuelle de 2020-2021, dépassant de loin l'accroissement de l'aide sociale de 274 %. Il importe toutefois de noter que l'aide à la population et à la santé en matière de reproduction s'est accrue par rapport aux niveaux très bas de 1990-1991, où elle s'élevait à environ 1 milliard de dollars à l'échelle mondiale. On trouvera dans la partie suivante une analyse plus détaillée de ce changement.

Tableau 1

Aide versée par les donateurs publics et privés, moyenne annuelle, 1990-1991 et 2020-2021

(En milliards de dollars)

	Moyenne annuelle		Variation en pourcentage
	1990-1991	2020-2021	
Aide versée	124,1	265,8	114,2
Aide au développement (secteurs I, II, III, IV et VI.1.)	76,0	190,6	150,6
Aide sociale (secteur I)	29,3	109,6	273,7
Éducation (secteur I.1)	11,1	18,2	63,7
Santé (secteur I. 2)	3,8	31,1	714,5
Population et santé et fertilité (secteur I.3.)	1,0	13,1	1170 0,4
Distribution d'eau et assainissement (secteur I. 4)	4,6	9,1	98,7
Gouvernement et société civile (secteur I.5)	3,9	26,5	581,8
Divers (secteur I.6)	4,9	11,7	138,2
Aide économique (secteurs II et III)	43,2	62,3	44,4
Destination plurisectorielle (secteur IV)	3,6	18,7	426,0
Intervention d'urgence (secteurs VI, VII et VIII)	38,7	54,0	39,7
Aide sous formes de produits (secteur VI)	16,9	16,9	0,2
Actions se rapportant à la dette (secteur VIII)	18,5	1,2	-93,3
Aide humanitaire (secteur VIII)	3,3	35,9	990,3
Montants non alloués/non précisés (IX)	9,4	21,2	125,9

Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, CAD5 « Aide (APD) par secteur et par donneur » (site consulté le 1^{er} novembre 2023).

17. En outre, la forte augmentation relative de l'aide aux secteurs sociaux s'est accompagnée d'une baisse notable de l'aide aux secteurs économiques. Comme indiqué dans les rapports précédents, le déclin relatif de l'aide à l'infrastructure économique et aux services ainsi que le déclin relatif de l'aide aux secteurs productifs posent des difficultés particulières aux pays les moins avancés (voir [E/CN.9/2023/4](#) et [E/CN.9/2022/4](#)).

18. Si le montant des ressources consacrées à l'aide d'urgence est resté relativement stable au fil des années, la répartition de l'aide dans cette catégorie a connu des changements majeurs. L'aide sous forme de produits, qui permet aux pays d'importer des denrées alimentaires en cas de crise de la balance des paiements, est restée inchangée ces trois dernières décennies, mais les mesures d'allègement de la dette, qui permettent aux pays de réduire les paiements au titre du service de la dette en cas de pressions budgétaires croissantes, ont été ramenées à des niveaux très bas. L'aggravation de l'endettement des pays en développement rend d'autant plus nécessaires des mesures supplémentaires d'allègement de la dette. L'intensification

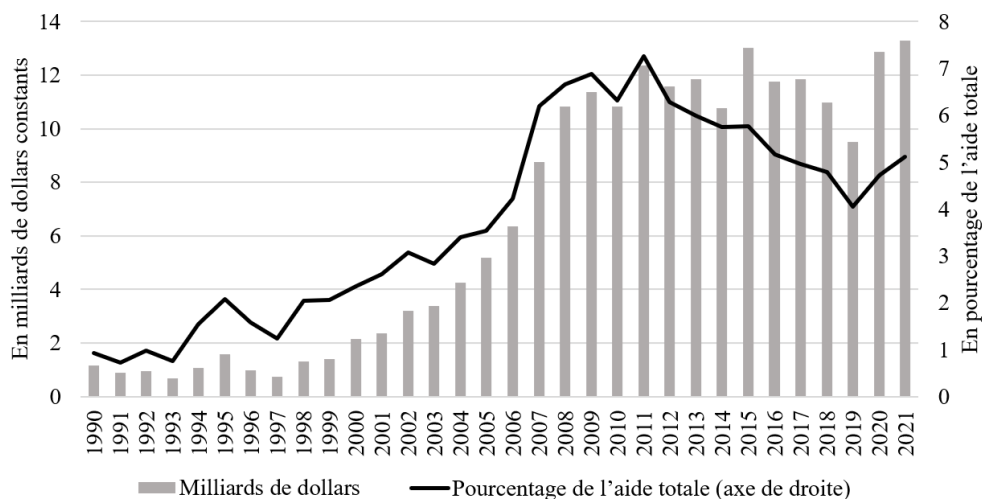
des efforts observée récemment pour assurer la viabilité de la dette ne s'est pas encore reflétée dans les données relatives à l'aide.

III. Allocations d'aide pour les composantes chiffrées du Programme d'action

19. L'augmentation de l'aide aux questions de population (voir fig. V) a débuté avec la mise en place des Objectifs du Millénaire pour le développement en 2000, et notamment l'accent mis sur le VIH, la mortalité maternelle et l'amélioration de l'accès aux soins de santé sexuelle et reproductive. Cette augmentation s'est poursuivie sans relâche pendant plus d'une décennie, atteignant 12,3 milliards de dollars en 2011 ; depuis lors, cette aide a été beaucoup plus irrégulière autour d'une ligne tendancielle plutôt plate. Ainsi, depuis 2011, l'aide aux questions de population n'a pas suivi la progression générale des apports et a donc diminué en pourcentage du total de l'aide versée.

Figure V
Aide versée par les donateurs publics et privés pour les questions de population, 1990-2021

(En milliards de dollars et pourcentage de l'aide totale)



Source : Estimations fondées sur les données du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (site consulté le 1^{er} décembre 2022).

Note : Les informations sur l'aide visant à atténuer les répercussions sociales du VIH (code de financement 16064) ne sont disponibles qu'à partir de 2002 et ne sont donc pas prises en compte dans l'analyse plus récente de l'aide aux questions de population, y compris les chiffres présentés ci-dessous.

20. Comme indiqué dans les rapports précédents, entre 2018 et 2019, l'aide aux questions de population a connu une baisse sans précédent, mais entre 2019 et 2020, la baisse précédente a été largement compensée (voir [E/CN.9/2022/4](#) et [E/CN.9/2023/4](#)). L'aide aux questions de population a atteint 12,9 milliards de dollars en 2020 et 13,3 milliards de dollars en 2021, son niveau le plus élevé à ce jour.

21. Le Sommet de Nairobi sur la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenu en novembre 2019, a célébré le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence en 1994 et a chiffré l'ambition mondiale d'éliminer la mortalité maternelle évitable, de garantir l'accès universel à la planification familiale et de mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Pour atteindre ces trois résultats

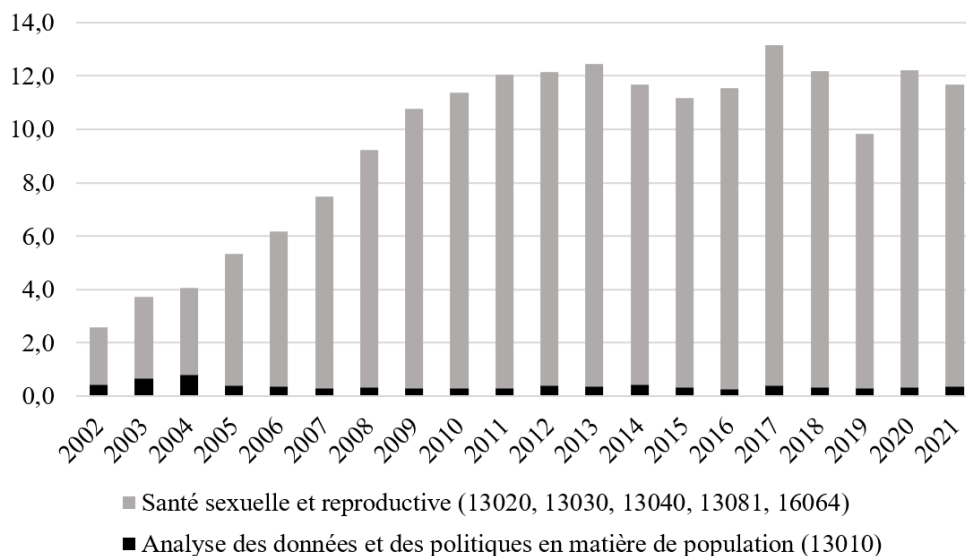
transformateurs, il a été estimé que 264 milliards de dollars seraient nécessaires entre 2020 et 2030, et qu'au moins 42 milliards de dollars de cette somme seraient versés par les donateurs et que les 222 milliards de dollars restants viendraient d'une diversité de sources nationales et extérieures, publiques et privées, y compris des particuliers (voir E/CN.9/2021/4)⁴.

22. Une ventilation des principales catégories d'aide aux questions de population montre que la plus grande partie de cette aide s'est toujours concentrée sur la santé sexuelle et procréative et qu'une part beaucoup plus faible a été allouée à l'analyse des données et des politiques en matière de population. Toutefois, au fil du temps, cet écart s'est encore accentué. Alors que les apports d'aide en faveur de la santé sexuelle et procréative ont augmenté en valeur absolue et relative (voir fig. VI et VII), ceux destinés à l'analyse des données et des politiques en matière de population ont diminué en valeur absolue et relative.

Figure VI

Aide versée par les donateurs publics et privés pour les questions de population, par principales catégories, 2002-2021

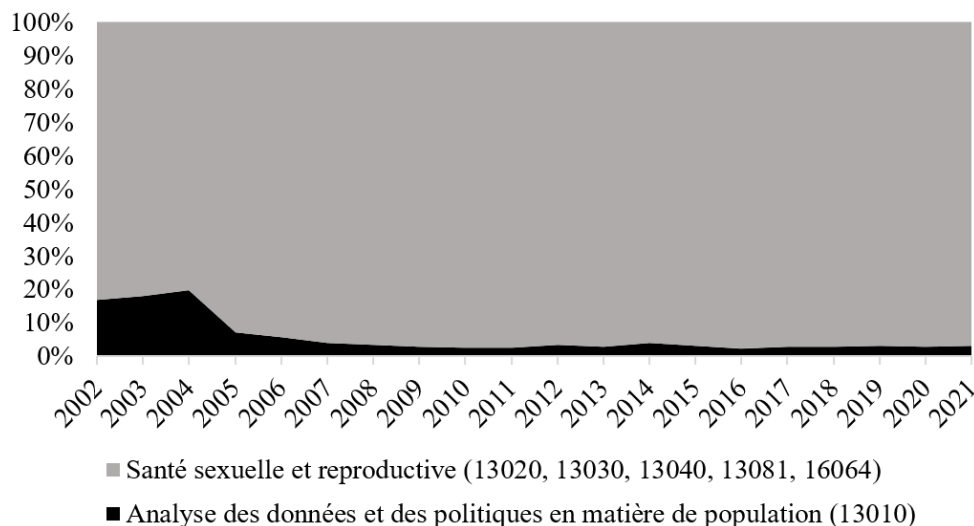
(En milliards de dollars)



⁴ On trouvera une liste des engagements sur le site <https://www.nairobisummiticpd.org/commitments>.

Figure VII
**Aide versée par les donateurs publics et privés pour les questions de population,
 par principales catégories, 2002-2021**

(En pourcentage)



Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international, données du Système de notification des pays créanciers (site consulté le 2 novembre 2023).

23. En 2002, première année pour laquelle on dispose d'une ventilation de l'aide aux questions de population, selon ces deux grandes catégories, l'aide à l'analyse des données et des politiques en matière de population s'est chiffrée à 0,4 milliard de dollars, atteignant 0,8 milliard de dollars en 2004, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré. Toutefois, en 2005, elle a de nouveau chuté et s'est maintenue entre 0,4 et 0,3 milliard de dollars depuis lors, y compris en 2021, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. En valeur relative, cette aide est revenue d'une part de près de 20 % de l'aide totale aux questions démographiques en 2004 à une part de seulement 3 % en 2021.

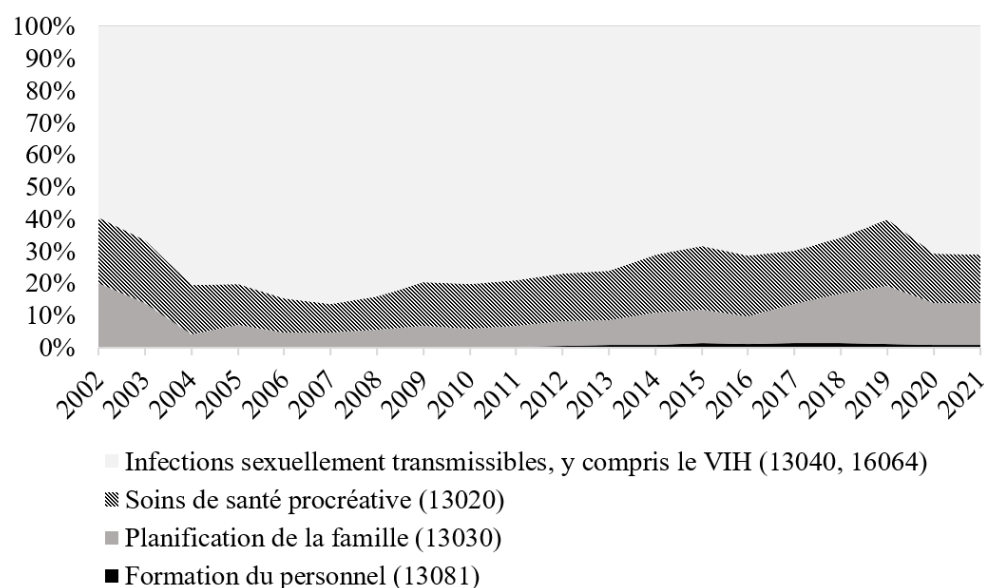
24. La faiblesse de l'aide allouée à l'analyse des données et des politiques en matière de population est préoccupante étant donné que cette analyse est essentielle à la mise en œuvre de stratégies de développement fondées sur des données probantes, centrées sur l'être humain et tournées vers l'avenir. Par exemple, seul un petit pourcentage de pays a réalisé un recensement lors de la série de 2020⁵. Aujourd'hui, de nombreux pays ne disposent encore que de données limitées ou obsolètes en matière de population et ne peuvent pas s'appuyer sur des estimations et des projections démographiques, qui sont souvent obsolètes. Beaucoup ne sont pas en mesure de déterminer les caractéristiques démographiques les plus fondamentales de leur population – le nombre de personnes vivant dans le pays, la structure par âge de la population et la répartition de la population par régions géographiques – ce qui rend la planification et la gestion des crises très difficiles. Sans ces données, il est très difficile d'anticiper la demande nationale et locale en matière d'éducation et de soins de santé, d'énergie et de logement, entre autres, ainsi que de déployer une aide d'urgence adéquate pour les personnes en période de crise.

⁵ Pour un suivi des activités de recensement par le Fonds des Nations Unies pour la population, <https://www.unfpa.org/census>.

25. Ventiler l'aide en faveur de la santé sexuelle et procréative est une opération compliquée – comme noté dans les rapports antérieurs (par exemple, E/CN.9/2019/4) – et cette ventilation doit donc être interprétée avec prudence. En effet, du fait des difficultés de délimitation de l'aide à la santé sexuelle et procréative, les donateurs peuvent classer des apports très similaires dans des sous-catégories différentes. Par exemple, les actions visant à garantir l'accès aux préservatifs peuvent être classées dans les sous-catégories de la planification familiale, de la santé procréative ou de la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et elles peuvent même aller de pair avec la formation du personnel et relever ainsi de la sous-catégorie du perfectionnement du personnel. Malgré ces difficultés, la figure VIII présente une ventilation de l'aide à la santé sexuelle et procréative par grandes sous-catégories du Programme d'action.

Figure VIII
Aide versée par les donateurs publics et privés en faveur de la santé sexuelle et reproductive, par principales sous-catégories, 2002-2021

(Part en pourcentage dans l'aide totale en faveur de la santé sexuelle et reproductive)



Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international, données du Système de notification des pays créanciers (site consulté le 2 novembre 2023).

Note : Alors que l'OCDE utilise les termes « maladies sexuellement transmissibles » (MST) et « VIH/sida », on utilise dans le présent rapport les termes « infections sexuellement transmissibles » et « VIH » pour s'aligner sur la terminologie de l'ONU.

26. De 2002 à 2007, la ventilation fait apparaître une forte augmentation de la part de l'aide consacrée à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et de 2008 à 2018, elle montre une diminution constante de cette part, qui représentait 87 % de l'aide totale consacrée à la santé sexuelle et reproductive en 2007 et seulement 60 % en 2018. Toutefois, la part des apports d'aide consacrés à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles a de nouveau augmenté d'environ 11 points de pourcentage entre 2019 et 2020, avec une baisse concomitante de la part des apports en faveur de la planification familiale et de la santé reproductive, qui a reculé d'environ 11 points également. Les premiers apports ont connu une légère progression de 0,4 point de pourcentage entre 2020 et 2021, tandis que les deuxièmes ont enregistré un léger recul de 0,2 point de pourcentage.

27. Tout au long de la période, la part de l'aide à la formation du personnel dans le domaine de la santé reproductive a été faible et est donc à peine visible dans la figure VIII. Elle a toutefois atteint un sommet en 2017, s'élevant à 1,4 % de l'aide totale à la santé sexuelle et reproductive, soit 0,2 milliard de dollars – mais elle a diminué depuis et ne représentait plus que 0,7 % de l'aide totale à la santé sexuelle et reproductive en 2021.

28. Mesurés non pas en pourcentage de l'aide à la santé sexuelle et reproductive, mais en dollars, les apports à toutes les sous-catégories ont diminué ces dernières années. Entre 2020 et 2021, l'aide à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles a reculé de 0,3 milliard de dollars pour revenir à 8,1 milliards de dollars ; l'aide à la santé reproductive a diminué de 0,1 milliard de dollars pour se situer à 1,7 milliard de dollars ; et l'aide à la planification familiale a chuté de 0,1 milliard de dollars pour s'établir à 1,5 milliard de dollars. L'aide à la formation du personnel est restée faible et s'est contractée d'environ 14 millions de dollars au cours de cette période.

29. Parmi les autres domaines essentiels à la réalisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs, qui ne sont pas entièrement pris en compte dans les composantes chiffrées du Programme d'action figurent les efforts visant à assurer une éducation complète à la sexualité et à éliminer la violence fondée sur le genre. Toutefois, on ne dispose pas de données sur l'aide à l'éducation complète à la sexualité et les données sur l'aide à l'élimination de la violence fondée sur le genre sont très limitées, comme on le verra plus loin.

30. Le tableau 2 rend compte de l'aide versée par les donateurs publics et privés en faveur de la santé sexuelle et reproductive par femme en âge de procréer dans les pays en développement. Mesurée en versements bruts, cette aide est passée de 1,62 dollar par femme en 2002 à 7,37 dollar par femme en 2010, mais elle est récemment revenue à 7,21 dollar par femme en 2020 et à 6,84 dollar par femme en 2021.

31. Les pays membres du Comité d'aide au développement sont ceux qui continuent d'accorder l'aide la plus importante en faveur de la santé sexuelle et reproductive, tandis que les pays non membres du Comité n'ont déclaré que peu ou pas d'aide dans ce secteur. Cependant, depuis 2010, les apports d'aide des donateurs du CAD sont en baisse et, en 2021, ils se sont situés à leur niveau le plus bas depuis 2010. En 2010, ces apports représentaient 5,40 dollar par femme, mais en 2021, ils étaient tombés à 4,21 dollar par femme. En revanche, les institutions multilatérales ont légèrement augmenté leur aide depuis 2010, de même que les donateurs privés. En outre, l'aide des donateurs privés, mesurée en valeur absolue, a plus que doublé au cours de la même période. Une partie importante de l'augmentation de l'aide à la santé sexuelle et reproductive est à mettre au crédit de la Fondation Bill et Melinda Gates, qui reste de loin le plus grand donateur d'aide dans ce domaine. La Fondation a porté son aide de 0,30 dollar par femme en 2010 à 0,39 dollar par femme en 2021. Toutefois, l'augmentation de l'aide des donateurs privés est particulièrement attribuable au fait qu'ils sont plus nombreux à déclarer une aide en faveur de la santé sexuelle et reproductive.

Tableau 2

Aide versée par les donateurs publics et privés en faveur de la santé sexuelle et reproductive par femme en âge de procréer vivant dans un pays en développement, 2002, 2010, 2020 et 2021

(En dollars par femme)

	Versements bruts				Équivalents-dons			
	2002	2010	2020	2021	2002	2010	2020	2021
Donateurs publics et privés	1,62	7,37	7,21	6,84				
Donateurs publics	1,62	7,07	6,50	6,16			7,77	7,07
Pays membres du Comité d'aide au développement	1,14	5,40	4,57	4,21			7,74	7,00
Pays non membres du Comité d'aide au développement		0,00	0,01	0,00			0,01	0,00
Institutions multilatérales	0,48	1,66	1,92	1,94			0,02	0,06
Donateurs privés		0,30	0,71	0,69				
Fondation Bill et Melinda Gates		0,30	0,37	0,39				
Autres donateurs privés			0,34	0,30				

Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : données du Système de notification des pays créanciers ; équivalents-dons du Système de notification des pays créanciers, disponibles à l'adresse suivante : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1_GREQ ; et Nations Unies, World Population Prospects 2022, révision, disponible à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/Download/Standard/Population> (deux sites consultés le 3 novembre 2023).

IV. Aide allouée à d'autres domaines prioritaires du Programme d'action

32. Alors que, dans les rapports précédents, la partie IV concernait généralement une question en rapport avec le thème spécial de la session, à l'occasion du trentième examen du Programme d'action, il nous appartient dans la présente partie IV d'examiner la pertinence des flux d'aide au regard de l'ensemble du Programme. Compte tenu de l'ampleur de ce dernier, il ne s'agit pas d'une mince tâche.

33. Le Programme d'action est divisé en deux parties. La première, qui comprend seize chapitres, et la deuxième, où figurent notamment les objections orales et écrites à certaines sections du Programme. Les chapitres I et II correspondent au préambule et aux principes qui régissent la mise en œuvre, alors que chapitres XIII à XVI traitent des actions nationales, de la coopération internationale, des partenariats avec les secteurs non gouvernementaux et du suivi de la Conférence. Les chapitres intermédiaires, III à XII, traitent de questions de fond (voir [A/CONF.171/13](#), chap. I, annexe) :

Encadré 2

Chapitres du Programme d'action

I. Préambule

II. Principes

III. Liens réciproques entre population, croissance économique soutenue et développement durable

- A. Intégrer les stratégies en matière de population et les stratégies de développement
- B. Population, croissance économique soutenue et pauvreté
- C. Population et environnement

IV. Égalité entre les sexes et promotion des femmes

- A. Promotion des femmes et condition de la femme
- B. La petite fille
- C. Responsabilités masculines et participation

V. La famille, ses rôles, ses droits, sa composition et sa structure

- A. Diversité de la structure et de la composition de la famille
- B. Appui socio-économique à la famille

VI. Accroissement et structure de la population

- A. Taux de fécondité, de mortalité et d'accroissement de la population
- B. Les enfants et les adolescents
- C. Vieillesse
- D. Populations autochtones
- E. Handicapés

VII. Droits et santé en matière de reproduction

- A. Droits et santé en matière de reproduction
- B. Planification familiale
- C. Maladies sexuellement transmissibles et prévention de la contamination par le VIH
- D. Sexualité et relations entre les sexes
- E. Adolescents

VIII. Santé, morbidité et mortalité

- A. Soins de santé primaires et secteur de la santé
- B. Santé et survie de l'enfant
- C. Santé maternelle et maternité sans risque
- D. Contamination par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et syndrome d'immunodéficience acquise (sida)

IX. Répartition de la population, urbanisation et migrations internes

- A. Répartition de la population et développement durable
- B. Accroissement de la population dans les grandes agglomérations
- C. Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

X. Migrations internationales

- A. Migrations internationales et développement
- B. Migrants en situation régulière
- C. Migrants en situation irrégulière
- D. Réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées

XI. Population, développement et éducation

- A. Éducation, population et développement durable
- B. Information, éducation et communication en matière de population

XII. Technologie et recherche-développement

- A. Collecte, analyse et diffusion des données de base
- B. Recherche sur la santé en matière de reproduction
- C. Recherche sociale et économique

34. La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action dépend essentiellement des progrès réalisés dans tous ces domaines. Dans la pratique, l'accent est souvent mis sur les composantes dites chiffrées – planification familiale, santé reproductive, infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et analyse des données et des politiques en matière de population – alors que d'autres domaines du Programme d'action font généralement l'objet d'une attention moindre. Les composantes chiffrées sont examinées sur une base annuelle dans la partie III du rapport (principalement en lien avec les chapitres VII, VIII et XII), alors que les autres aspects font l'objet de la partie IV lorsqu'ils sont examinés par la Commission. L'encadré 3 donne un aperçu de certaines des questions qui ont été examinées dans la partie IV du rapport ces dernières années, notamment la sécurité alimentaire et la nutrition (2020 et 2021), la croissance économique soutenue et durable (2022) et l'éducation (2023).

Encadré 3

Liens entre population et développement : principales conclusions des rapports 2022 et 2023

Le Programme d'action constitue un puissant plaidoyer en faveur de l'intégration systématique des changements démographiques dans les stratégies de développement. Dans ce contexte, une attention particulière a été accordée dans les rapports précédents aux liens entre les questions démographiques et le développement durable.

Rapports 2020 et 2021 (E/CN.9/2020/4 et E/CN.9/2021/4)

Le rapport 2020 a été établi au plus fort de la pandémie de COVID-19 et a finalement été mis à jour et présenté sous la forme du rapport 2021. Ces rapports étaient axés sur la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi que sur leurs liens avec les questions démographiques.

Il y était noté que si l'aide destinée à assurer la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence avait connu une augmentation significative entre 2010 et 2018, l'aide au secteur agricole dans son ensemble avait progressé à un rythme beaucoup plus lent. En outre, l'aide au secteur agricole dans

les pays en développement restait faible par rapport à l'aide totale fournie par les pays développés pour leurs propres activités agricoles.

Il était souligné dans ces rapports que la plus grande partie de l'aide au développement du secteur primaire était consacrée aux questions de politique et de gouvernance et que seule une fraction de cette aide était allouée au développement des capacités de production et de transformation dans ce secteur. En 2018, la part de l'aide aux questions de politique et de gouvernance était de 6 %, celle de l'aide à la production et à la transformation de 2 %, celle de l'aide à la recherche et à la vulgarisation de 8 % et celle de l'appui aux entreprises, y compris sous forme de semences, d'engrais et de financement, de seulement 0,5 % du total des apports d'aide à tous les secteurs. La promotion du développement durable dans le secteur primaire et la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition nécessiteront une augmentation de l'aide au développement dans ces domaines.

Rapport 2022 (E/CN.9/2022/4)

Comme dans le rapport 2021, il était affirmé dans le rapport 2022 que le développement économique durable ne dépendait pas seulement des capacités de production et des politiques économiques axées sur la croissance, mais aussi d'une utilisation plus durable des ressources naturelles. En outre, le travail décent et la protection sociale étaient essentiels pour que les gens puissent bénéficier de la croissance économique et le développement du capital humain constituait un investissement critique à cette fin.

D'importantes allocations d'aide pour le renforcement du capital humain, notamment l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, ont été notées, tout comme une répartition inégale de l'aide entre ces catégories. Par exemple, l'aide consacrée à l'enseignement secondaire et l'aide à la lutte contre les maladies non transmissibles étaient relativement faibles par rapport aux besoins. Il en allait de même pour les allocations d'aide à la création d'emplois et à l'élargissement de la protection sociale – les deux interventions les plus directes et les plus importantes pour la promotion d'économies plus inclusives – et pour les allocations d'aide à l'écologisation des économies et à une croissance économique plus soutenue.

Rapport 2023 (E/CN.9/2023/4)

Alors que l'accent était déjà mis sur le développement du capital humain dans le rapport 2022, l'analyse des flux d'aide à l'éducation a été approfondie dans le rapport 2023. Les apports d'aide publique et privée pour l'éducation avaient augmenté au cours de la dernière décennie, mais dans une moindre mesure que les flux d'aide globaux. L'augmentation avait été la plus marquée pour l'enseignement supérieur, suivi de la formation professionnelle. L'aide à l'enseignement secondaire avait également progressé, mais dans une moindre mesure dans le cas de l'enseignement secondaire du premier cycle.

Les efforts visant à renforcer le capital humain devaient reposer sur une approche du parcours de vie. Naturellement, les dépenses en matière d'éducation avaient principalement pour cible les jeunes générations et l'éducation formelle, mais il y avait lieu d'accroître de manière

significative les dépenses au titre d'autres formes d'éducation et d'apprentissage qui ciblaient également la population adulte.

Les engagements pris pour réaliser l'objectif de développement durable n° 4 et les ambitions du Sommet sur la transformation de l'éducation nécessiteront de nouveaux investissements substantiels. En outre, ces apports devront également couvrir les dépenses récurrentes, notamment dans les pays les plus pauvres, afin de garantir que les établissements scolaires existants disposent des installations et services essentiels et puissent faire appel aux enseignants dont ils ont besoin.

35. Les chapitres et les questions qui n'ont pas encore fait l'objet d'un examen annuel de la Commission de la population et du développement depuis 2020 sont notamment : le chapitre IV sur l'égalité entre les sexes ; le chapitre V sur la famille ; le chapitre VI sur l'accroissement et la structure de la population – qui couvre divers groupes de population, notamment les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones et les handicapés ; le chapitre IX sur la répartition de la population ; le chapitre X sur les migrations internationales. Toutefois, les données relatives à l'aide ne sont souvent pas disponibles à des niveaux de désagrégation suffisants pour permettre une analyse approfondie des flux d'aide vers ces domaines. L'aide aux jeunes est souvent incluse dans les programmes d'éducation et l'aide aux personnes âgées dans les efforts de protection sociale. En outre, l'aide aux divers groupes de population, y compris les populations autochtones et les handicapés, est incluse dans les apports en faveur des droits humains. Bien que de nombreux pays commencent à apporter un appui accru aux familles, souvent pour venir en aide aux familles avec enfants et améliorer l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, les flux d'aide désagrégés qui mettraient en évidence cet appui aux familles ne sont pas disponibles.

36. Ces dernières années, les donateurs ont commencé à faire état d'apports d'aide pour prévenir la violence fondée sur le genre et promouvoir l'égalité des genres ainsi que d'apports pour aider les réfugiés et les autres migrants internationaux. Des données limitées sur l'aide en faveur des droits humains sont également disponibles, mais il s'agit d'une catégorie large qui ne se prête pas à une analyse plus détaillée. Les données relatives à l'aide au développement rural et urbain sont également limitées.

37. En conséquence, les deux parties ci-après du présent rapport seront axées sur les apports d'aide destinés à promouvoir l'égalité des genres et les droits humains de manière plus générale et à favoriser le développement spatial et l'appui aux réfugiés, y compris dans les pays d'accueil.

Droits humains, femmes et filles

38. Entre 2002 et 2021 – l'année la plus ancienne et la plus récente pour laquelle des données ventilées sur l'aide sont disponibles – les allocations d'aide ont connu des changements majeurs. Les apports d'aide en faveur des droits humains, des femmes et des filles ont progressé de 520 %, soit 2,7 fois le taux enregistré pour l'aide globale, et les apports d'aide en faveur des femmes et des filles de 1 531 %, soit 2,9 fois le taux enregistré pour les apports en faveur des droits humains, des femmes et des filles. Ainsi, l'augmentation de l'aide en faveur des droits humains est principalement attribuable à un accroissement de l'aide en faveur des femmes et aux filles, à partir, toutefois, de niveaux initiaux très bas.

39. En 2002, l'aide en faveur des institutions et des mouvements féminins ne s'élevait qu'à 114 millions de dollars, mais, en 2021, cette même aide se chiffrait à 1 051 millions de dollars. En outre, depuis 2013, certains donateurs ont commencé à faire état d'apports d'aide destinés expressément à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et, depuis 2016, cette aide a également connu une nette augmentation (tableau 4). En 2016, elle s'élevait à 164 millions de dollars et, en 2021, elle atteignait 815 millions de dollars.

Tableau 3

Aide versée par les donateurs publics et privés en faveur des droits humains, des femmes et des filles, 2002-2021

(En millions de dollars constants)

	2002	2010	2021	Variation 2002-2021	
				163 617,3	Pourcentage
Aide totale (1 000)	83 574,6	157 431,1	247 191,9	163 617,3	195,8
Gouvernance (150 : I.5.+152 : I.5.b-15112-15190)	7 230,6	17 358,6	20 269,4	13 038,8	180,3
Droits humains, femmes et filles (15160, 15170, 15180)	540,7	1 310,5	33 530,4	2 812,7	520,3
Droits humains (15160)	426,2	903,7	1 487,2	1 061,0	248,9
Femmes et filles (15170, 15180)	114,4	406,8	1 866,2	1 751,8	1 531,2
Institutions et mouvements de défense des droits de la femme (15170)	114,4	406,8	1 051,0	936,4	818,5
Violence contre les femmes et les filles (15180)	–	–	815,3	–	–
Pour mémoire :					
Conflits, paix et sécurité (152 : I.5.b.)	1 139,0	3 854,8	4 831,2	3 692,2	324,2
Autres apports pour la gouvernance	5 551,0	12 193,4	12 084,8	6 533,9	117,7

Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international : Comité d'aide au développement, Système de notification des pays créanciers (site consulté le 3 novembre 2023).

40. Malgré l'augmentation de l'aide aux mouvements de femmes, dans la catégorie plus large de la gouvernance, l'aide en faveur des droits humains, des femmes et des filles est restée bien en deçà des autres aspects du renforcement de la gouvernance. Les apports en faveur du règlement des conflits, de la paix et de la sécurité se sont accrus dans une moindre mesure en pourcentage sur l'ensemble de la période, mais davantage en volume en raison de niveaux d'aide initiaux plus élevés. En 2021, l'aide en faveur du règlement des conflits, de la paix et de la sécurité s'est élevée à 3 692 millions de dollars – contre un volume d'aide global de 2 813 millions de dollars pour les droits humains, les femmes et les filles, alors que l'aide à d'autres aspects de la gouvernance, notamment l'administration générale, les finances publiques, les marchés publics, la lutte contre la corruption et le développement juridique et judiciaire, s'est élevée à 6 534 millions de dollars.

41. Comme il ressort des progrès accomplis dans la réalisation des trois résultats transformateurs du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la violence à l'égard des femmes et des filles reste un défi majeur à l'échelle mondiale. Les estimations des besoins en ressources du FNUAP, des allocations d'aide beaucoup plus importantes sont nécessaires pour éliminer la violence fondée sur le genre⁶. Ces efforts doivent s'inscrire dans une approche plus large visant à renforcer les droits

⁶ Pour une estimation du coût de la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici à 2030, voir : FNUAP, *Évaluation du coût des trois résultats transformateurs* (New York, 2019).

humains et à mettre en place des systèmes de gouvernance efficaces, notamment des systèmes juridiques et judiciaires solides.

Développement infranational, répartition de la population, mobilité et migration

42. Comme l'ont noté les économistes classiques⁷, le développement des zones infranationales, y compris les campagnes et les villes, a des conséquences importantes sur la répartition de la population. L'aide au développement infranational est en partie intégrée dans la catégorie plus large de la gouvernance dans la base de données de l'OCDE sur l'aide et en partie dans la catégorie des interventions multisectorielles et intersectorielles. À des fins d'analyse, le présent rapport fusionne l'aide au développement infranational – y compris l'aide à la décentralisation et aux administrations locales, au développement rural et urbain et aux solutions de remplacement au développement agricole – en une seule catégorie, celle des interventions multisectorielles.

43. Entre 2002 et 2021, les apports d'aide destinés à ces domaines ont augmenté plus que l'aide globale et cette augmentation a été principalement imputable à la progression de l'aide au développement urbain (voir tableau 4). En revanche, l'aide au développement rural a augmenté beaucoup moins que l'ensemble des flux d'aide, alors que l'aide à la recherche de solutions de remplacement à l'agriculture s'est contractée à la fois en valeur absolue et en valeur relative.

Tableau 4

Aide versée par les donateurs publics et privés au titre du développement infranational, de la répartition de la population, de la mobilité et des migrations, 2002-2021

(En millions de dollars constants)

	2002	2010	2021	Variation 2002-2021	
					Pourcentage
Aide totale (1000)	83 574,6	157 431,1	247 191,9	163 617,3	195,8
Interventions multisectorielles (400 : IV.+15112+15190+930)	6 335,6	20 423,0	34 949,8	28 614,2	451,6
Répartition de la population (15112, 43030, 43040, 43050)	1 284,1	4 010,1	4 999,4	3 715,3	289,3
Décentralisation et administration locale (15112)	305,8	1 155,9	1 339,0	1 033,2	337,8
Développement urbain (43030)	222,8	1 317,4	2 192,5	1 969,8	884,2
Développement rural (43040)	700,5	1 530,7	1 458,9	758,4	108,3
Solutions de remplacement à l'agriculture (43050)	54,9	6,1	8,9	-46,1	-83,9
Mobilité et migrations (15190, 930)	749,3	3 845,6	14 028,6	13 279,3	1 772,2
Migrations et mobilité (15190)	–	–	1 019,6	–	–
Réfugiés dans les pays donateurs (930)	749,3	3 845,6	13 009,0	12 259,7	1 636,1
Pour mémoire :					
Réduction des risques de catastrophe	71,2	339,6	1 544,1	1 472,9	2 069,8
Autres interventions multisectorielles	4231 0,0	12227,8	14377,8	10146,8	239,8

Source : Estimations fondées sur les statistiques de l'OCDE sur le développement international, Système de notification des pays créanciers (site consulté le 3 novembre 2023)

⁷ Voir, par exemple, W. Arthur Lewis, « Economic development with unlimited supplies of labour », *Manchester School*, vol. 22, n° 2 (mai 1954) ; S.B. Saul, « The theory of economic growth. By W. Arthur Lewis. Homewood, Ill.: Richard D. Irwin, 1955 », *Journal of Economic History*, vol. 18, n° 1 (1958) ; Gustav Ranis et John C.H. Fei, « A theory of economic development », *American Economic Review*, vol. 51, n° 4 (septembre 1961) ; et John C.H. Fei and Gustav Ranis, *Development of the Labor Surplus Economy: Theory and Policy* (Homewood, Illinois, R.D. Irwin, 1964).

44. En bref, les deux dernières décennies ont été marquées par une réorientation notable de l'aide au développement infranational vers les zones urbaines, ce qui, d'une part, est cohérent avec l'exode rural et la croissance continue des villes dans les pays en développement, mais, d'autre part, pourrait également contribuer à renforcer les migrations des zones rurales vers les zones urbaines. Malgré la croissance rapide de la population dans les zones urbaines des pays les plus pauvres du monde, les zones rurales abritent toujours la plus grande partie de la population. L'impossibilité pour la population rurale de gagner durablement sa vie dans l'agriculture ou dans d'autres activités contraindra une grande partie d'entre elle à quitter les zones rurales pour s'installer dans les villes. Malgré cela, la migration des jeunes vers les villes a également d'autres motivations.

45. Dans les pays en développement, la croissance rapide des villes soulève une série de problèmes de développement. L'un d'entre eux est l'expansion des bidonvilles et de leur population, qui est associée à un manque d'accès à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, aux transports, à la santé et à l'éducation, entre autres services, et un autre est l'augmentation du sous-emploi et de l'emploi précaire en milieu urbain. En outre, certains des nouveaux venus dans les villes – dont beaucoup peuvent tirer parti d'un capital humain plus important et de liens sociaux plus forts – finissent par partir à la recherche d'opportunités dans d'autres pays⁸.

46. L'accroissement des migrations internationales et les impératifs correspondants – comme la capacité d'assurer des services adéquats aux migrants en transit ou de soutenir leur intégration dans les pays d'accueil – impliquent également une augmentation de l'aide dans ces domaines. Entre 2002 et 2021, l'aide à la mobilité et aux migrations – y compris la facilitation d'une mobilité et de migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables et l'appui aux réfugiés dans les pays d'accueil – a progressé de 1 772 %, soit 13 milliards de dollars. Toutefois, la majeure partie de cette aide au cours de cette période, soit 92,3 %, a servi à soutenir les réfugiés dans les pays d'accueil (donateurs).

V. Conclusions et recommandations

47. **L'examen des flux de ressources financières ayant concouru à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au cours des dernières décennies conduit à formuler les recommandations générales suivantes ainsi qu'une série de conclusions plus spécifiques.**

48. **Malgré des niveaux d'aide record, la plupart des donateurs doivent redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs fixés en matière d'aide. Très peu d'entre eux parviennent à allouer 0,70 % du revenu national brut à l'aide aux pays en développement, dont 0,15 à 0,20 % aux pays les moins avancés.**

49. **Les dernières décennies ont été marquées par une forte augmentation de l'aide à des fins humanitaires, mais une plus grande attention doit être accordée à la promotion du développement durable. La ventilation de l'aide au développement durable fait apparaître un accroissement notable de l'aide au secteur social – en particulier la population, la santé et la gouvernance – mais**

⁸ De tels comportements ont été observés, par exemple, dans le cadre d'un projet de recherche conjoint du Conseil danois pour les réfugiés et du FNUAP, qui s'est concentré sur les « villes points de passage » en Afrique et au Moyen-Orient. L'étude a porté sur plusieurs de ces villes. Voir aussi le rapport pour Beyrouth, FNUAP, « Youth mixed migration in Beirut: driving factors, lived experiences, sexual and reproductive health and rights – pilot study », 2019.

une progression bien moindre de l'aide au secteur économique et à l'environnement.

50. Pour progresser dans la mise en œuvre du Programme d'action, et de fait dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut mettre davantage l'accent sur les liens réciproques entre la dynamique démographique et le développement durable. La satisfaction des besoins des générations actuelles et futures exercera une pression accrue sur les ressources naturelles, à moins qu'un effort plus important ne soit consenti pour promouvoir des économies plus vertes et plus inclusives. Le faible niveau d'aide aux capacités productives, à la protection de l'environnement et à la protection sociale entrave les progrès vers une croissance économique soutenue et durable (voir [E/CN.9/2021/4](#) et [E/CN.9/2022/4](#)).

51. L'aide à la population et à la santé reproductive reste en deçà des besoins, malgré une très forte augmentation ces dernières décennies. Depuis le début des années 1990, la progression des apports d'aide destinés aux questions de population et à la santé reproductive a été supérieure à celle observée pour tous les autres grandes catégories d'aide. Cette progression peut être considérée comme le résultat direct de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a souligné l'importance des questions démographiques, mais elle s'explique aussi par les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont mis l'accent sur l'importance de la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, des femmes et des filles. Toutefois, depuis 2010, le redressement de ces apports a cessé et, entre 2020 et 2021, dernière année pour laquelle des données sont disponibles, une diminution a été enregistrée.

52. Entre 2020 et 2021, l'aide totale versée par les donateurs publics et privés en faveur de la santé sexuelle et reproductive par femme en âge de procréer dans les pays en développement est tombée de 7,21 dollars à 6,84 dollars. Une augmentation significative de l'aide aux questions de population est nécessaire pour éliminer la mortalité maternelle évitable, répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, mettre fin à la violence fondée sur le genre et garantir la collecte et l'utilisation de données démographiques pour la planification et l'élaboration de politiques.

53. L'aide à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des genres doit être élargie. Ces dernières années, les apports destinés à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ainsi qu'à appuyer les institutions et les mouvements féminins ont connu une forte augmentation. Toutefois, l'efficacité de cette aide dépend non seulement de l'appui apporté parallèlement au système juridique et judiciaire mais aussi des efforts plus larges visant à soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres.

54. La progression de l'aide au titre de l'aménagement urbain est allée de pair avec un recul de l'aide aux zones rurales, ce qui est cohérent avec les défis posés par l'urbanisation rapide dans les pays les plus pauvres, mais pose un problème parce que dans ces pays, les zones rurales abritent encore la majeure partie de la population. Sans un investissement plus important dans les zones rurales et le développement d'activités pouvant remplacer l'agriculture, la population tendra à migrer vers les villes.

55. L'amplification des migrations internationales ces dernières années – y compris l'accroissement de la population de réfugiés dû aux guerres et aux difficultés sociales et économiques – a été associée à une progression de l'aide à la mobilité, aux migrations et aux réfugiés. Toutefois, la majeure partie de cette aide est dépensée par les donateurs nationaux pour soutenir les réfugiés. Comme

les pressions migratoires s'accroissent, il est probable que l'aide à ce titre connaîtra la même évolution. Toutefois, une part plus importante de cette aide devra également être allouée pour traiter la question des migrations aux points d'origine et de transit et pour soutenir les migrants dans d'autres pays d'accueil du Sud.

56. L'aide aux questions de population reste très faible. Il est essentiel de savoir combien de personnes sont présentes, où elles vivent et quel est leur âge, et comment le nombre d'habitants, la répartition spatiale et les structures par âge vont évoluer, pour que la planification et la gouvernance puissent être centrées sur l'être humain et fondées sur des données probantes. L'examen systématique des données et des projections démographiques est indispensable pour permettre aux pays de comprendre l'évolution des caractéristiques et des besoins de la population et concevoir des politiques et des programmes visant à garantir que nul n'est laissé pour compte (E/CN.9/2024/2). Il est également indispensable pour comprendre comment l'évolution démographique interagit avec d'autres mégatendances, telles que les changements climatiques et les progrès technologiques et quelles sont les perspectives que ces interactions peuvent offrir pour le développement durable et quels problèmes elles peuvent générer. Or, l'aide totale consacrée à l'analyse des données et des politiques en matière de population a diminué en pourcentage de l'aide totale aux questions de population et reste très faible.
